



Projet ECU «L'eau dans les choix urbains»

Convention de recherche et développement

Entre

La Communauté urbaine de Bordeaux, personne morale de droit public, dont le siège est situé Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux cédex, représentée par son président, M. _____ dûment habilité aux fins de la présente par délibération n° _____ du Conseil de Communauté en date du _____

Ci-après dénommée «la CUB»

D'une part,

Et

La Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, association loi 1901, dont le siège social est situé 10 esplanade des Antilles, Domaine Universitaire, 33607 Pessac, et représentée par son directeur, Monsieur Pierre Beylot dûment habilité par _____

Ci-après dénommée «la MSHA»

D'autre part

Dénommées individuellement «une partie» ou conjointement «les parties»

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La MSHA, membre du GIS Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme, est une structure fédérative pluridisciplinaire qui accueille des équipes de recherche en sciences humaines et sociales. La Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA) est une association Loi 1901 dotée d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique composés de membres représentant les institutions régionales, les autorités de tutelles, le CNRS, les Universités d'Aquitaine, l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et de membres associés représentant les équipes ou centres de recherche des Universités ou du CNRS qui coopèrent aux programmes scientifiques de la MSHA.

La Cub est une collectivité locale compétente pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CUB apporte son soutien, en tant que partenaire, aux actions conduites par le programme de recherche de la MSHA obtenu dans le cadre de l'Appel à projets régional 2010.

Projet : Projet ECU (L'Eau dans les choix urbains) - Les services d'eau et l'habitat social face aux défis techniques de la durabilité.

Porteur de projet : Mme Sandrine Vaucelle, maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne

Hébergement : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

Le projet ECU a pour objet d'étude les services d'eau et l'habitat social public et privé face aux défis techniques de la durabilité. Il s'agit d'étudier la gestion de l'eau dans l'habitat social collectif public et privé, en faisant le lien entre enjeux du patrimoine immobilier et enjeux environnementaux. Ce projet ECU s'inscrit dans la continuité du projet de recherche «Eau&3E» portant sur la durabilité des services d'eau potable dans les grandes villes françaises, dans le cadre de l'appel à projets « Villes durables » de l'Agence Nationale de la Recherche. Le projet ECU sera développé de manière parallèle au précédent, de sorte d'en approfondir un des champs de recherche, à savoir, la consommation d'eau dans l'habitat collectif.

Ce programme régional est sous la responsabilité scientifique de Sandrine Vaucelle (UMB-UMR ADESS). Hébergé à la MSHA, le projet ECU approfondit le chantier de recherche ouvert par le programme ANR Eau&3E, avec 4 autres partenaires aux côtés de la CUB en Aquitaine : le SMEGREG, Lyonnaise des Eaux, Aquitanis et PACT Sud-Ouest. Il est mené en collaboration avec le GRECAU (Ecole d'architecture de Bordeaux), le CIRED (EHES, Paris) et l'Institut royal de technologie (KTH, Stockholm), ainsi que des partenaires, professionnels de l'habitat social et de la gestion de l'eau en Aquitaine et en Suède.

Plusieurs volets, interdépendants entre eux, sont approfondis par l'équipe de chercheurs :

- **Volet de recherche Consommation** : l'analyse territoriale des consommations d'eau permet d'appréhender les dynamiques en cours. Les données de consommation (sur 22 communes du périmètre de la concession d'eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux) sont travaillées dans une approche statistique (construction d'une base de données) et dans une approche spatialisée (géoréférencement des données de consommation et croisement avec des données socio-économiques ou urbaines). Cette connaissance peut contribuer aux objectifs de gestion durable de l'eau, par la maîtrise des consommations.

- **Volet de recherche Habitat** : le travail porte sur l'analyse des usages et des postes de consommation d'eau des ménages logés en habitat social. Ce travail est mené par le biais d'un croisement des données de consommations avec des données sociales acquises auprès du bailleur ou par le biais d'enquêtes de terrain. La recherche porte également sur la manière dont les bailleurs sociaux intègrent les problématiques liées à l'eau dans les politiques de rénovation du parc locatif.

- **Volet de recherche Gouvernance** : dans le cadre d'une étude générale de "l'eau dans la gouvernance métropolitaine", ces travaux analysent la manière dont les acteurs contribuent, individuellement ou collectivement, à l'accompagnement des usagers domestiques à la gestion durable de leurs consommations, dans le cas spécifique du logement collectif à caractère social.

- **Volet de recherche RSE** : adossée au projet régional ECU, une thèse CIFRE en géographie (Université Bordeaux Montaigne-UMR ADESS-Lyonnaise des Eaux) porte sur la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise de l'opérateur Lyonnaise des Eaux.

- **Volet de recherche Stockholm** : la recherche a d'abord été centrée sur la compréhension du "modèle suédois" de logement et de son rôle dans le développement du territoire urbain stockholm. Ensuite, est étudié dans quelle mesure ce modèle, aujourd'hui en fortes mutations, permettrait de relever les nouveaux défis d'efficacité énergétique et de gestion de la précarité d'une capitale considérée comme « verte » à l'échelon européen.

Un descriptif opérationnel du projet, son état d'avancement actuel, son planning, son budget, les livrables déjà produits et ceux attendus pour 2014 sont détaillés en Annexe.

Article 2 - ENGAGEMENT DE LA Cub POUR LA DUREE DU PROGRAMME

2.1 - Engagements financiers

Au titre de son partenariat, la Cub s'engage à apporter un financement au projet ECU de 36 000 (trente-six mille) euros TTC, somme globale, forfaitaire et définitive pour toute la durée de la convention, conformément au budget prévisionnel présenté en Annexe.

2.2 - Organisation du financement

La Cub s'engage à apporter un financement au projet ECU de 36.000 (trente-six mille) euros TTC destinés à abonder les lignes comptables (investissement et fonctionnement) contenues et validées dans le volet comptable du projet ECU (CCRDT 2010).

2.3 - Modalités de règlement

Ce financement sera versé à la MSHA en une fois, sur lettre d'appel de fonds de la part de la MSHA ; la Cub s'engageant à régler l'appel de fonds dans les 30 jours de la réception de la demande par virement sur le compte bancaire de la MSHA.

Ce financement sera exclusivement destiné aux fins prévues par la présente convention mentionnées dans son article 2.2.

La CUB ne prendra en charge aucun dépassement financier engendré par le projet, sa participation financière étant forfaitaire, ce à quoi la MSHA consent.

Article 3 - ENGAGEMENT DE LA MSHA

La MSHA s'engage à utiliser l'aide financière de la CUB exclusivement pour les besoins du projet régional ECU.

En outre, conformément à l'article 4.2, la MSHA s'engage à mentionner le soutien de son partenaire la Cub - dans ses actions de communication, et autorise la Cub, chaque fois que cela lui paraîtra opportun, à mentionner la relation de partenariat concrétisée par cette convention.

Article 4 -USAGE DES MARQUES ET COMMUNICATION

4.1 - Utilisation du nom et des marques

4.1.1 - Utilisation de la signature visuelle de la Cub

La Cub autorise la MSHA, à titre non exclusif, à utiliser son logo (ci-après dénommé signature visuelle) dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, et ce pour la durée de la convention. L'expiration ou la résiliation de la convention mettra fin aux droits d'utilisation de la signature visuelle dont bénéficie la MSHA.

À cet effet, la MSHA s'engage (i) à utiliser la Signature visuelle uniquement dans le cadre des actions de communication liées au partenariat prévu par la présente convention, (ii) à utiliser la Signature visuelle conformément à la charte graphique qui sera communiquée par la Cub, (iii) à ne pas céder cette autorisation d'usage, à ne pas l'apporter à un tiers et à ne pas consentir de sous-autorisation d'usage.

La Cub se réserve le droit de mettre fin ou de modifier l'autorisation d'utiliser la signature visuelle et la MSHA s'engage à modifier ou à supprimer toute utilisation de la signature visuelle qui, à la seule discrétion de la CUB, ne respecterait pas les conditions d'utilisation précédemment énoncées ou porterait atteinte aux droits de la Cub.

4.1.2.- Utilisation de la signature visuelle de la MSHA

La Cub pourra se prévaloir de sa qualité de partenaire à l'occasion de ses opérations de communication.

La MSHA autorise la Cub, à titre non exclusif, à utiliser sa signature visuelle (logo) dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, sur tous supports, et ce pour la durée de la convention. L'expiration ou la résiliation de la convention mettra fin aux droits d'utilisation de la signature visuelle de la MSHA dont bénéficie la Cub.

La Cub s'engage à respecter la charte graphique fixant les règles d'utilisation du logo de la MSHA et à lui faire parvenir, pour autorisation préalable, tout projet de support promotionnel faisant mention du logo de la MSHA. Passé un délai de 15 jours à compter de la réception des documents, la MSHA sera réputée accepter les documents qui lui auront été présentés.

4.2. -Communication

La Cub pourra se prévaloir de sa qualité de partenaire à l'occasion de ses opérations de communication.

La MSHA devra, pendant la durée de la convention, mentionner la Cub comme partenaire dans tous les supports de communication du projet ECU.

La MSHA s'engage à mentionner le soutien apporté par la Cub dans chacune de ses actions d'information et chacun des documents réalisés dans le cadre du projet soutenu.

Article 5 -CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage, tant pour elle-même que pour son personnel, sauf accord préalable écrit de l'autre partie à considérer comme strictement confidentielles les informations signalées comme telles, appelées ci-après les «Informations », constituées par tous les éléments d'information confidentiels, reçus oralement ou par écrit de l'autre partie ou de personnes habilitées par cette autre partie en vue de la réalisation de la recherche, ou dont elle aurait pu avoir connaissance à l'occasion de visites dans l'établissement de l'autre partie.

A ce titre, chaque partie s'engage à :

- ne pas utiliser les Informations à d'autres fins que de mener à bien la recherche et l'exploitation des résultats ;
- ne pas divulguer les Informations à des tiers ;
- ne transmettre les Informations sous sa responsabilité qu'aux membres de son personnel directement concernés par la présente convention.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations dont la partie qui les aura reçues pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication par l'autre partie ou qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à la présente obligation de secret,

ou

- qu'elle les détenait déjà avant leur communication par l'autre partie ou par toute personne habilitée par cette autre partie,

ou

- qu'elle les a reçues librement d'un tiers autorisé à les divulguer.

Les informations qui n'auront pas été signalées comme strictement confidentielles par l'une des deux parties peuvent faire l'objet, a priori, de communication vers des tiers, dans le cadre des dispositions de l'article 4.2.

Les engagements du présent article sont valables pendant la durée de la présente convention et pendant les deux années qui suivront son échéance.

Article 6 - PUBLICATIONS, COMMUNICATIONS, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS

La Cub bénéficie du droit d'usage des résultats obtenus grâce aux travaux du programme ECU conduits depuis le démarrage du projet (octobre 2010) dans les conditions de l'article 5.

Les résultats portant sur l'activité de recherche, mais non issus des travaux exécutés dans le cadre de la présente convention, appartiennent à la partie qui les a obtenus.

Les résultats communs, qu'ils soient brevetables ou non, sont la copropriété des parties.

Si les résultats communs sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de dépôt de brevet :

- les parties décideront d'un commun accord de leur protection par la prise d'un ou plusieurs brevets ;
- A moins que les parties ne conviennent d'un commun accord de déposer un brevet au nom de l'une d'entre elles, la demande de brevet sera déposée en copropriété au nom des parties.

Un règlement de copropriété sera alors établi par les parties dans les meilleurs délais afin de :

- Déterminer les apports intellectuels et financiers de chaque partie ;
- Régler les conditions de la copropriété ;
- Fixer les modalités de gestion en matière de propriété industrielle et de valorisation.

Tant que ce règlement n'aura pas été élaboré, aucune des parties ne pourra prendre l'initiative d'un quelconque dépôt. Si, pour une raison quelconque, l'une des parties devait renoncer à déposer, à poursuivre une procédure de délivrance ou à maintenir en vigueur l'un ou l'autre de ses titres de protection, elle en informerait l'autre partie en temps opportun par lettre recommandée avec accusé de réception pour que celle-ci puisse déposer en son seul nom et à ses seuls frais ou poursuivre la procédure de délivrance, ou maintenir en vigueur le ou les titres de protection. La partie qui s'est désistée s'engage à signer toutes les pièces pour permettre à l'autre partie de devenir seule titulaire du ou des brevets en cause.

Les parties s'engagent à :

- ce que les noms des inventeurs soient mentionnés (à moins qu'ils ne s'y opposent par écrit), en accord avec les dispositions légales en vigueur, dans les demandes de brevet que l'une ou l'autre déposera ;

- ce que leur personnel respectif, cité comme inventeur, donne toute signature et accomplisse toutes les formalités nécessaires pour le dépôt, le maintien et la défense dédits brevets ;
- faire leur affaire de la juste rémunération de leurs personnels ayant participé à l'invention faisant l'objet d'un dépôt de brevet, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Chaque partie disposera d'un droit d'usage non exclusif, non transférable et gratuit de l'ensemble des résultats communs pour ses activités propres de recherche.

Article 7-DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de signature de la convention pour une durée courant jusqu'au terme du projet régional ECU, à savoir 12 juillet 2014, avec ouvrage à paraître avant le 12 janvier 2015.

Article 8 - SUIVI-BILAN

Pendant toute la durée de la convention, la MSHA s'engage à suivre le bon déroulement du projet ECU et à tenir étroitement informée de son avancée, comme de tout éventuel dysfonctionnement dans sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, la MSHA s'engage à fournir en toute transparence les éléments d'information qui pourront lui être demandés concernant les objectifs poursuivis au titre du partenariat.

La présente convention est suivie pour pilotage au sein la Cub par le directeur du service de l'eau de la Cub ou la personne qu'il aura désignée. Une réunion destinée au rendu scientifique est organisée, au plus tard un mois avant la fin de la convention, entre les porteurs du projet ECU et les collaborateurs de la Cub (Cub et autres éventuels services concernés).

Article 9- RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties de l'une ou quelconque de ses obligations au titre des présentes, la convention sera résiliée de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai et sans préjudice d'éventuelles actions en dommages et intérêts.

Article 10 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes.

Article 11 - INTEGRALITE ET LIMITES DU CONTRAT

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties.

Article 12 - LITIGES

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, les Parties conviennent de tenter une conciliation amiable.

À défaut d'accord amiable, dans les trente jours suivant la naissance du différend formalisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par la Partie la plus diligente, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à Pessac le

P/ la Maison des Sciences
de l'Homme d'Aquitaine¹,
le directeur,

P/la Communauté urbaine de Bordeaux²,
P/le président,

Pierre Beylot

¹ Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»

² Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»

ANNEXES

Annexe n°1 Missions et actions de recherche 2010-2013

Annexe n°2 Calendrier prévisionnel 2014

Annexe n°3 Budget prévisionnel 2014

Annexe n°4 Livrables remis en 2014

Annexe n°1

MISSIONS ET ACTIONS DE RECHERCHE DU PROJET REGIONAL ECU 2010-2013

Document en cours d'établissement, ce rapport d'activité n'est pas encore exhaustif

La recherche menée par l'équipe ECU porte sur le parc de logements sociaux dans la mesure où les politiques et actions menées sur ce patrimoine immobilier peuvent être efficace pour atteindre le double objectif régional de protection de la ressource en eau et de réduction des prélèvements par une baisse des consommations.

L'aspect fondamental du projet réside dans la richesse des partenariats qui a permis d'avoir accès à plusieurs types de données extraites des bases de données des partenaires du projet. Ainsi, l'équipe a pu travailler à partir des données de l'un des principaux bailleurs sociaux de la CUB, Aquitanis, et du délégataire du service d'eau de la CUB, Lyonnaise des Eaux.

Dans ce cadre de recherche partenariale, notre équipe de recherche a développé des questions de recherche autour des problématiques de gouvernance et de gestion territoriale du service d'eau.

Ces questions de recherche ont pu prendre de l'ampleur dans leur application par le biais de stages menés par les étudiants qui ont contribué au travail de l'équipe. Les stagiaires ont réalisé leur stage soit au sein de l'équipe de recherche sur le campus, soit accueillis par les partenaires du projet.

Liste des travaux menés par l'équipe (volets Consommation et Habitat)

Période	Type de travaux	Actions
Octobre 2010	Initiation au sujet « <i>étude des évolutions des consommations d'eau dans l'habitat social : constitution d'un panel de référence</i> »	<ul style="list-style-type: none">- Listing des bailleurs sociaux présents dans la CUB- Localisation bailleurs sociaux dans la CUB- Analyse du parc des bailleurs Mesolia et Aquitanis
Novembre 2010	Développement d'une méthodologie de centralisation de l'information collectée	<ul style="list-style-type: none">- Conception du support dynamique de localisation des bailleurs sociaux- Conception du logo ECU
Décembre 2010	Formulation de la problématique de recherche : à quels paramètres la consommation des bailleurs sociaux est-elle liée ?	<ul style="list-style-type: none">- Conception de Bibliosite- Présentation du support dynamique au partenaire Aquitanis
Janvier 2011	Analyse des variables susceptibles de conditionner la consommation	<ul style="list-style-type: none">- Sélection des variables et de leur impact selon l'échelle territoriale- Mise au point de Bibliosite
Février 2011	Mise au point de l'analyse sur l'état de l'art	<ul style="list-style-type: none">- Réunir la documentation sur « Evolutions de consommations »- Définition de « types d'études » et « échelles d'études »

Période	Type de travaux	Actions
Mars-Mai 2011	Analyse des évolutions de consommation des bailleurs sociaux à l'intérieur des consommations de la CUB	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement méthodologique des stagiaires ECU - Conception du questionnaire « Eau et Logement » - Présentation Bibliosite dans le cadre de « Eau et 3E » (séminaire MSHA) - Réalisation de l'enquête ménage « Eau et Logement » dans la résidence Aquitanis Château Raba (avec 2 groupes d'étudiants de L3 géographie de l'Université de Bordeaux 3) - Analyse du questionnaire « Eau et Logement » par l'équipe ECU - Conception du support dynamique pour le questionnaire - Présentation des premiers résultats du questionnaire pour les partenaires du projet à la MSHA
Juin 2011	Mémoire de Master 2 Recherche Géographie de Pablo Salinas-Kraljevich <i>Mieux comprendre la consommation d'eau potable des usagers de « Logement collectif à caractère social » de la CUB</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance de mémoire avec Bernard Barraqué
Juillet-Septembre 2011	Stage Lyonnaise des Eaux (Béquet) de Pablo Salinas-Kraljevich : Extraire et analyser les données de consommation client LDE, afin de construire une base de données de consommation des bailleurs sociaux de la CUB	<ul style="list-style-type: none"> - 7 Juillet 2011 démarrage stage au service clientèle LDE (Le Béquet) : - Insertion au sein de l'équipe - Formation aux logiciels CYCLADES, GRC et SITR, CLE-EAU et APIC. - Premières visites de terrain - Premières extractions des données - Extraction des données base YL425 - Participation aux missions du service - Premières analyses des données : méthodologie pour trier la base de données - Participation aux missions du service
Juillet-Septembre 2011	Stage AQUITANIS	<ul style="list-style-type: none"> - Extraction des données des 6 sites (résidences Aquitanis)
Octobre-Novembre 2011	Analyses des données collectées durant le stage LDE	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de la base de données - Encadrement méthodologique des stagiaires CONSEAU - Conception de la base de données - Choix des données afin de mettre au point une typologie - Présentation de la maquette de base de données
Décembre 2011	Rapport ECU	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et rendu de la base de données retravaillée - Présentation des travaux lors du séminaire ECU « Typologie des consommations et des usagers du service d'eau potable. Etude exploratoire au double plan statistique et cartographique »

Période	Type de travaux	Actions
Janvier- Mars 2012	Stages CONSEAU de Léo Huerta et Noémie Rondel (MSHA)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des missions de stages pour assurer la continuité du traitement statistique et cartographique de la Base de Données - Mise au point de la méthodologie pour les missions de stages - Analyse des catégories de clients « immeubles collectifs » par les facteurs techniques (CONSEAU Noémie Rondel) - Analyse des compteurs/clients redevables « bailleurs sociaux » (CONSEAU Noémie Rondel)
Avril 2012	Rendu des productions des stages CONSEAU	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse spatiale des consommations d'eau - Typologie des Usagers (CCLI_CCRT) - Fiabilité du calcul de la consommation cumulée
Mai 2012	Recomposition du « territoire usage »	<ul style="list-style-type: none"> - Spatialisation des usages/usagers. - Découpage du territoire d'EAU. - Orientation des mémoires de recherche en Géographie : <ul style="list-style-type: none"> a. Facteurs techniques du service de l'eau b. Consommations d'eau potable et changement globaux
Juin 2012	Continuité des analyses des données	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement nouveau groupe de stagiaires L2 - Analyse des données du parc Aquitanis - Séminaire Aquitanis : « Exploration statistique et cartographique des données concernant le parc social Aquitanis ; traitement et résultats en cours. Résidences étudiées : Château Raba, Les Aubiers et Grand Parc »
Juin 2012	Mémoire de Master 2 Recherche Géographie de Noémie Rondel <i>Éléments pour l'élaboration d'une méthodologie de traitement géostatistique des données de l'eau potable dans le logement social : Analyse des consommations d'eau à partir des variables techniques de la base clientèle Lyonnaise des Eaux Centre Régional Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance avec Bernard Barraqué
Juin 2012	Mémoire de Master 2 Recherche Géographie de Léo Huerta <i>Éléments pour une spatialisation des consommations d'eau potable en vue d'une approche prospective. Etude de cas: la commune de Talence en 2010, le scénario CUB millionnaire en 2030</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenance avec Bernard Barraqué

Période	Type de travaux	Actions
Juillet 2012	Facteurs techniques et territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse croisée des Facteurs Techniques. - Analyse des consommations par PLU et IRIS. - Orientation Stage LDE été 2012 : Extraction des données clientèle et validation de la méthodologie employée pour les facteurs techniques.
Août 2012	Cartographie	<ul style="list-style-type: none"> - Création et première sélection des cartes pour ECU (CartEAU).
Septembre 2012	Systématisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse croisée des Facteurs Techniques et des consommations par PLU et IRIS - Présentation au SMEGREG - Présentation au LyRE - Rendu des travaux Pablo Salinas Kraljevich : Analyses développées, traitements statistiques, bases de données, Base cartographie, présentations, mises en pages, etc.
Juillet-Septembre 2012	Stage LDE de Noémie Rondel (site Béquet) « Extraire et analyser les données de consommation client LDE »	<ul style="list-style-type: none"> - Formation auprès de Pablo Salinas-Kraljevich - Extraction des données base YL425 - Participation aux missions du service - Premières analyses des données : méthodologie pour trier la base de données - Participation aux missions du service
Octobre-Décembre 2012	Rapport de stage de Noémie RONDEL	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de traitement des données relatives aux compteurs télérelevés
Novembre 2012	Colloque Grenoble	<ul style="list-style-type: none"> - Communication projet ECU
Mars-Août 2013	Stage au sein du LyRE de Noémie Rondel : Télérelève et gestion durable des consommations d'eau: analyse socio-spatiale des usagers domestiques en habitat résidentiel (projet Carbon-Blanc)	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'état de l'art sur les consommations d'eau. - Mise en forme des bases de données. - Rédaction et mise en forme d'un questionnaire d'enquêtes. - Présentation de l'étude devant le président du SIAO - Présentation et envois de questionnaires par courrier - Réalisation des enquêtes de terrain. - Analyses des données d'enquêtes
Septembre-Décembre 2013	Mise au point de la base de données ECU Bailleurs Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation information ECU - Réflexion sur les facteurs techniques influençant la consommation des usagers à différentes échelles de territoire - Rédaction du rapport (Eau&3E-ECU) S. Vaucelle, P. Salinas-Kraljevich <i>Les regards sur les consommations d'eau domestique et les variables qui l'influencent</i> (état de l'art et variables ; 80 pages)

Annexe n°2 - Calendrier prévisionnel 2014

Calendrier prévisionnel des actions 2014

Action	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
-Terminer de traiter les données des consommations collectées auprès des acteurs concernés par le projet													
-Construire une base des données Bailleurs sociaux à partir des informations validées													
-Confronter les différentes données collectées et valider les résultats significatifs													
-Rendre la base des données opérationnelle et dynamique													
-Mise au propre du SIG des bailleurs sociaux													
-Rédaction du guide méthodologique													
-Rédaction livre													
-Edition et publication livre													
-Valorisation et diffusion des résultats du projet : séminaires, réunions d'informations...													

Annexe n°3 - Budget prévisionnel 2014

1- Financement du programme régional ECU (2010-2014) dans son environnement scientifique

Projet et autres dispositifs de recherche	Montants	Partenaires financiers
Projet ECU géré par la MSHA	192 000 euros	Région Aquitaine Lyonnaise des Eaux CUB (36 000 € soit 18,75%)
Autres stages ECU, financés directement par les partenaires d'ECU (hors budget MSHA)	11 600 euros	Aquitanis et Lyonnaise des Eaux (Services Clientèle 2010-2012)
Thèse CIFRE adossée à ECU	120 000 euros	Lyonnaise des Eaux (et ANRT)
Bourse régionale de soutien à la CIFRE ECU	42 600 euros	Région Aquitaine
Bourse ERASMUS adossée à ECU (étudiant en master recherche à Stockholm)	1 500 euros	Europe (année 2010)
TOTAL	367 700 euros	<i>Dont CUB 9,8%</i>

2- Budget prévisionnel 2014

BUDGET PREVISIONNEL			
L'Eau dans les Choix Urbains (ECU)			
MSHA, Pessac, 9 janvier 2014			
DEPENSES		RECETTES	
Equipement informatique	4 700,00 €	Communauté Urbaine de Bordeaux (Contribution Financière)	36 000,00 €
Travaux d'édition et frais de publication	6 000,00 €		
Prestations de services gestion du système d'information géographique du projet, cartographie et traitement statistique (3 000 €)	33 000,00 €		
Travail sur la base de données du projet, enrichissement et validation (4 500 €)			
Appui à l'édition du livre final du projet (3 000 €)			
Archivage du projet (2 500 €)			
Rémunération (2 Ingénieurs d'Etudes à mi-temps)	10 000,00 €		
Valorisation (journée séminaire et autres)	2 300,00 €		
TOTAL	36 000,00 €	TOTAL	36 000,00 €

Annexe n°4 - Livrables remis en 2014

Bibliothèque sur la consommation d'eau domestique

- Le rapport pour l'ANR de novembre 2013 « Eau&3E Pôle Bordeaux – ECU »
Vaucelle S. et Salinas-Kraljevich P. *Les Regards sur la consommation d'eau domestique et les variables qui l'influencent*. 80 pages.
- Le corpus de 42 études (en format numérique)
- Autres documents de travail

Mémoires et rapports de stage produits dans le projet ECU

par Salinas-Kraljevich, Huerta, Rondel, Batisse

La base de données ECU

Base de données ECU bailleurs sociaux (2000-2011, base géocodée et enrichie)

Documents méthodologiques (version de travail)

- Méthode base de données de consommation : extraction, traitement stockage
- Méthode Géo analyse : spatialisation et traitement

Un livre à paraître fin 2014

(éditions MSHA ou Presses universitaires de Bordeaux)

L'eau dans les choix urbains : les services d'eau et l'habitat social face aux défis techniques de la durabilité. Notamment les bailleurs sociaux dans le cadre des 22 communes de la CUB, mise en perspective avec le cas de Stockholm...